

l'Organisme à taille humaine pour certifier vos engagements en Agriculture Biologique

L'INFO DU MOIS

**DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX
DU SITE DE LA ROCHE SUR YON**

REGLEMENTATION

**TOUTES LES DERNIÈRES
INFORMATIONS**

CERTIPAQ BIO

**LES ACTUALITÉS
DE L'ÉQUIPE**

L'INFO DU MOIS

Des nouveaux locaux pour le site de la Roche Sur Yon



Pour gagner en efficacité et contribuer à vous apporter un meilleur service, l'équipe de CERTIPAQ BIO de La Roche sur Yon rejoindra ses nouveaux locaux à compter du **20 Décembre 2019**. Nous serons heureux de vous accueillir sur ce nouveau site!

A compter de cette date, vous voudrez bien prendre en compte et en note, **notre nouvelle adresse :**

**CERTIPAQ BIO
77 Rue Jean Mouillade
85000 LA ROCHE SUR YON**

Le numéro du standard, comme ceux de vos correspondants, **ne changent pas**.
Vous continuez à nous joindre au: 02.51.05.41.32.



RÉGLEMENTATION

ÉVOLUTIONS DE L'ACTUELLE RÉGLEMENTATION ET DES PRÉCISIONS APPORTÉES À SON APPLICATION

ÉVOLUTIONS DU GUIDE DE LECTURE ET DU GUIDE DES INTRANTS

Le guide de lecture et le guide des intrants de l'INAO sont régulièrement amendés et complétés à la suite des réunions du CNAB et/ou de la commission intrant de l'INAO. Pour vous permettre de mieux appréhender l'impact de ces changements sur la production et la certification de vos produits bio, nous mettons à votre disposition une synthèse de ces évolutions.

Nous vous invitons à consulter le tableau récapitulatif de ces changements.

Vous pouvez par les filtres mis en place sélectionner les documents et les thèmes de votre choix.

[POUR CONSULTER LE TABLEAU, C'EST ICI !](#)

[GUIDES ET DIRECTIVES INAO](#)

Dernière version parue en Juillet 2019

! Information Dérogation

La dérogation pour introduction d'ingrédients non biologiques est désormais gérée par l'INAO. Retrouvez les formulaires de dérogation.

[RETROUVER LES FORMULAIRES DE DÉROGATION](#)

**Vous pouvez également retrouver
tous nos guides techniques
sur notre site internet.**

[ACCÉDER AUX GUIDES PRATIQUES](#)

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE COMMUNES / STRATÉGIE ANALYTIQUE À METTRE EN OEUVRE POUR LE CONTRÔLE DES OPÉRATEURS DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Dans l'objectif **d'harmoniser le dispositif de contrôle des produits AB**, l'INAO a mis en place des dispositions de contrôle communes qui seront applicables à tous les organismes certificateurs français qui contrôlent l'AB.

Les Dispositions de contrôle communes qui définissent la stratégie analytique à mettre en œuvre pour le contrôle des opérateurs de la production biologique seront applicables dès le 01/01/2020.

[LIRE LE TEXTE INAO](#)

RESTAURATION COMMERCIALE AB

UN NOUVEAU CAHIER DES CHARGES FRANÇAIS APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2020

Les restaurateurs concernés par le cahier des charges relatif à la restauration commerciale hors foyer en AB seront informés en direct dès leur parution des exigences liées aux modalités d'application de ce nouveau cahier des charges (dispositions de contrôle communes définies par l'INAO).

Afin de vous faciliter la compréhension et de vous aider à anticiper les changements à venir, CERTIPAQ BIO a rédigé une fiche technique.

Nous vous invitons à la consulter en ligne et à prendre connaissance du nouveau cahier des charges

[FICHE TECHNIQUE CERTIPAQ BIO](#)

[NOUVEAU CAHIER DES CHARGES](#)



NOUVELLES MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CERTIPAQ BIO

Soucieux d'une amélioration constante de ses pratiques, CERTIPAQ BIO fait évoluer ses pratiques de contrôle.

Vous noterez :

A partir du 01 janvier 2020, les contrôleurs de CERTIPAQ BIO pourront vous faire signer un **Procès-Verbal de clôture** à la fin du contrôle, **en lieu et place** de la fiche de manquement et de la conclusion du rapport actuellement utilisées.



POINT SUR LA FUTURE RÉGLEMENTATION

La nouvelle réglementation AB entrera en vigueur au 1er janvier 2021. Les actes délégués et d'exécution qui vont détailler les règles de productions sont en cours de validation par les instances européennes (leurs parutions sont prévues maintenant en Janvier 2020).

Les règles détaillées de préparation et de contrôle des produits issus de l'AB paraîtront au premier semestre 2020.

[PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION](#)

LES ACTUALITÉS DE L'ÉQUIPE

ILS NOUS REJOIGNENT...

Nous vous informons de l'arrivée de trois nouveaux contrôleurs qui viennent étoffer l'équipe de CERTIPAQ BIO!

Pour nous permettre de faire face à notre développement toujours aussi dynamique, nous accueillons **Vincent THOMAS, Hélène MACE et Maxime RIO**.

Après plusieurs semaines de formation indispensables pour apporter tout le professionnalisme indispensable à leur mission, Vincent intervient principalement en Languedoc Roussillon et dans le Gard. Hélène rejoint la Vienne et Maxime l'Oise, pour y réaliser les contrôles en exploitations agricoles et des entreprises artisanales.

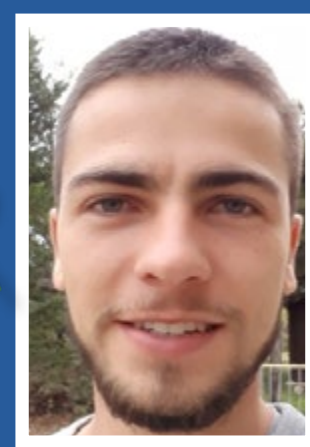
Nous remercions d'avance nos opérateurs qui sauront leur réserver le meilleur accueil et contribuer ainsi à des relations de confiance constructives comme cela s'est toujours développé au sein de CERTIPAQ BIO.



Maxime



Hélène



Vincent



CERTIPAQ BIO collabore depuis de nombreuses années avec l'IUT d'Angers qui forme des jeunes par une licence pro bio.

Depuis septembre 2019, Edgar EPAUD a rejoint notre équipe dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Edgar EPAUD travaille sur l'évaluation des impacts de la nouvelle réglementation européenne, en matière d'agriculture biologique, sur notre métier de certificateur (adaptation de notre système qualité, plan de contrôle...).

Il va notamment élaborer une étude comparative des différences entre l'actuelle et la future réglementation qui sera utile à la bonne compréhension du nouveau règlement.





VOTRE CHARGÉ(E) DE CERTIFICATION

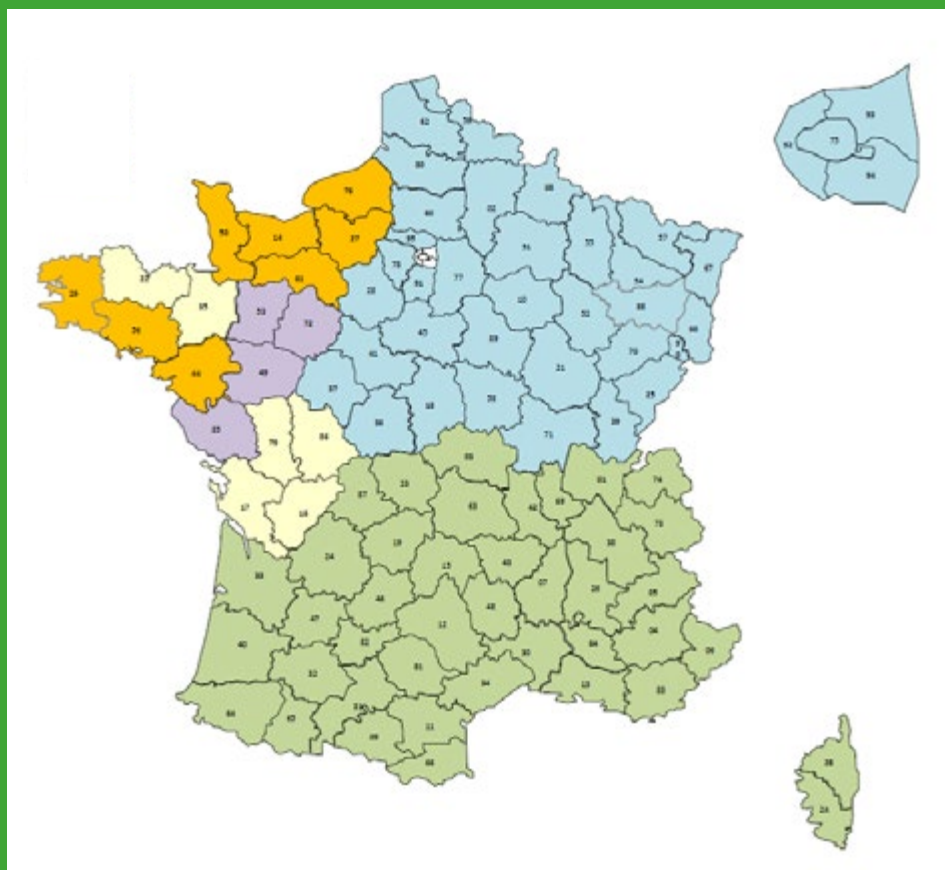
Depuis 2017, CERTIPAQ BIO a souhaité répondre aux attentes des opérateurs que nous certifions en mettant en place un interlocuteur unique.

Ainsi chaque opérateur selon sa zone géographique dépend d'un(e) chargé(e) de certification. Cela permet d'améliorer et de fluidifier le suivi de votre dossier de certification.

Vous retrouverez ci-dessous la cartographie de la répartition des chargés de certification;

Pour rappel les chargés de certification sont vos interlocuteurs en ce qui concerne le suivi de vos contrôles (des manquements éventuels) et l'élaboration de vos documents de certification (certificat...).

 Alice	 Elodie	 Pierre
 Christine	 Justine	



DES CONTACTS SELON VOS BESOINS

Soucieux de vous apporter des réponses à vos besoins et de traiter votre demande dans les meilleurs délais, vous trouverez ci-dessous les références utiles pour contacter les différents services de Certipaq Bio.

Vous pouvez également transmettre toute demande via le portail suivant :

[ESPACE OPÉRATEURS](#)

QUI CONTACTER?

QUESTION CERTIFICATION : demande certificat/attestation

VOTRE CHARGE(E) DE CERTIFICATION

TEL: 02.51.05.41.32

MAIL: bio@certipaq.com

DEMANDE DE DEVIS :

ORANE GERAUDEL, VALERIE MATHIAS, DAVID ARNAUD,
FRANCOIS SOULARD

TEL: 02.51.05.41.32 - MAIL: devisbio@certipaq.com

CHANGEMENT DE STATUT, DE COORDONNEES:

ORANE GERAUDEL et VALERIE MATHIAS

TEL: 02.51.05.41.32 MAIL: devisbio@certipaq.com

QUESTION FACTURATION:

CLAIRE BUISSON

TEL: 02.43.14.21.11

MAIL: facturationbio@certipaq.com

QUESTION TECHNIQUE / REGLEMENTAIRE:

VOTRE INTERVENANT LOCAL

OU

TEL: 02.51.05.41.32

MAIL: bio@certipaq.com